8350 : résumé

En raison des objectifs ambitieux en matière d'énergie et de climat du plan national intégré ainsi que de la crise du logement, le projet de loi 8350, moyennant quelques modifications ponctuelles de la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d’aides pour la promotion de la durabilité, de l’utilisation rationnelle de l’énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement envisage de prolonger de 6 mois les « top-up » du régime d'aides financières « Klimabonus Wunnen ».

Une augmentation du « bonus de remplacement » de 30% à 50% est incluse pour le remplacement de chaudières alimentées au combustible fossile ou de systèmes de chauffage électrique par des solutions plus écoénergétiques. De plus, un supplément de 25% sera ajouté aux aides pour les installations solaires photovoltaïques si les bénéficiaires optent pour l'autoconsommation ou rejoignent une communauté énergétique. Enfin, un supplément de 25% sera accordé pour les projets d'assainissement énergétique durable.

Les modifications proposées sont censées favoriser et accélérer les travaux de rénovation énergétique ainsi que la transition énergétique des ménages vers les énergies renouvelables et contribuent ainsi à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles des ménages.